

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUILLET 2020**

Convocation du 25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Jean-Yves DEJOYE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BAQUET Amélie - BODIN-BERLINGUÉ Angélique - CARON Hélène - QUENNESSON Sabrina - LANCELLE Sandrine

MM AUBIER Romain - BEAURAIN Frédéric - BLOAS Jean-Yves - DEJOYE Jean-Yves - GUERIN Eric - LEBELLE Maurice - THOMAS Olivier

Etaient représentés :

Mme DELAPLACE Claire a donné pouvoir à M. DEJOYE Jean-Yves

M. CAILLET Alain a donné pouvoir à M. DEJOYE Jean-Yves

M. MOURIC Stanislas a donné pouvoir à M. GUERIN Eric

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte à 19h30

Mme LANCELLE Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire informe le Conseil que les taux d'imposition sont identiques depuis 2005 et propose de les reconduire pour 2020.

Compte tenu de la réforme sur la taxe d'habitation, il n'y a pas lieu de voter un taux pour celle-ci. Il sera identique à 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide que les taux communaux des taxes directes locales à appliquer pour l'année 2020 seront les mêmes que ceux de 2019 sans aucune variation.

Les taux communaux à appliquer seront les suivants :

Foncier Bâti	30.63%
Foncier non Bâti	68.63%
Taxe Professionnelle	NEANT

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a 4 budgets distincts :

- Le budget du Centre Communal d'Action Sociale voté par le conseil d'administration du CCAS dont les dépenses de fonctionnement sont composées des actions menées en faveur de la population (épicerie sociale, bourse au permis, cartes cadeaux) et dont les recettes sont issues principalement d'une subvention de la commune et de la vente des tickets taxi.
- Le budget Eau potable dont les dépenses concernent les réseaux d'eau potable et les recettes issues d'une subvention du budget commune et de la taxe communale qui s'élève à 0,1143 € HT / m³.
- Le budget Assainissement qui concerne toutes les dépenses liées au réseau des eaux usées et dont les principales recettes sont les subventions de la commune, de l'agence de l'eau ou la taxe communale qui s'élève à 0,2668 € HT / m³.
- Le budget commune pour le reste des frais de fonctionnement et d'investissement. Les recettes viennent essentiellement des dotations de l'Etat et du Département, des impôts directs (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti) ou des subventions accordées sur certains investissements.

Monsieur le Maire fait remarquer que les dotations de l'Etat baissent chaque année (102 185 euros reçus en 2012 contre 73 800 pour 2020).

Il faut noter que la commune a un taux d'endettement peu élevé de 240 euros par habitant (sachant que la moyenne nationale pour les communes de moins de 3 500 habitants est de 610 euros par habitant).

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget assainissement dont la principale dépense est liée au traitement des boues de la station d'épuration par déshydratation avant épandage en raison de la maladie COVID-19.

Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	28 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	7 217,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 266,00 €
	TOTAL DEPENSES	50 783,00 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
74	Subvention d'exploitation	8 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 100,00 €
77	Subvention du budget commune	32 393,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	290,00 €
	TOTAL RECETTES	50 783,00 €

Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Déficit reporté	1 003,00 €
21	Immobilisations corporelles	21 263,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	290,00 €
	TOTAL DEPENSES	22 556,00 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers	7 290,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 266,00 €
	TOTAL RECETTES	22 556,00 €

BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente le budget eau et précise que 50 000 euros sont prévus au compte 61523 (chapitre 011 du fonctionnement) pour la démolition du château d'eau de Parvillers en fonctionnement. Pour la partie investissement, les dépenses sont inscrites au compte 2158 pour la pose d'une vanne et de capteurs sur les réseaux ainsi que les travaux de déviation du réseau en raison des travaux de rénovation du Pont Blanc qui seront réalisés en 2021 par le département.

Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	62 500,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	70 233,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 657,00 €
	TOTAL DEPENSES	136 390,00 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
75	Autres produits de gestion courante	3 800,00 €
77	Subvention du budget commune	112 637,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	18 295,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 658,00 €
	TOTAL RECETTES	136 390,00 €

Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles (frais études)	1 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	85 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 658,00 €

	TOTAL DEPENSES	88 158,00 €
--	-----------------------	--------------------

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	15 268,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	70 233,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 657,00 €
	TOTAL RECETTES	88 158,00 €

BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget commune.

Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	179 800,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	165 290,00 €
014	Atténuation de produits	53 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	190 587,00 €
66	Charges financières	3 310,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	41 870,77 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 544,00 €
	TOTAL DEPENSES	665 401,77 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits de services, domaine et ventes diverses	2 400,00 €
73	Impôts et taxes	304 300,00 €
74	Dotations, subventions et participations	175 400,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 700,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
013	Atténuations de charges	1 600,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	226 570,51 €
	TOTAL RECETTES	712 975,51 €

Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
020	Dépenses imprévues	5 000,00 €
16	Emprunts	15 757,60 €
21	Immobilisations corporelles	288 204,89 €
	Réhabilitation voirie rue des Mazures	118 721,00 €
	Enfouissement des réseaux rue des Mazures	54 118,63 €
	Etude rénovation sol salle des fêtes	2 000,00 €
	Rénovation des vitraux de l'Eglise Tranche 4	12 565,26 €

	Rénovation des menuiseries extérieures mairie	50 000,00 €
	Matériel informatique mairie	1 600,00 €
	Système de protection groupe scolaire	10 200,00 €
	Eclairage public	20 000,00 €
	Mobilier divers	2 000,00 €
	Matériel divers	2 000,00 €
	Equipements terrains de sport	10 000,00 €
	Eclairage alternatif	5 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 751,00 €
	TOTAL DEPENSES	312 713,49 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	130 086,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 258,00 €
13	Subventions d'investissement	44 203,72 €
021	Virement de la section de fonctionnement	41 870,77 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 544,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 751,00 €
	TOTAL RECETTES	312 713,49 €

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu les explications et commentaires de Monsieur le Maire, approuvent à l'unanimité les budgets 2020 Assainissement, Eau Potable et Commune.

ADTO : MISSION D'ASSISTANCE A LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA DEMOLITION DU CHATEAU D'EAU DE PARVILLERS

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la consultation lancée en 2019 avec l'aide de l'ADTO pour la démolition du château d'eau situé près de la ferme de Parvillers est restée infructueuse. L'opération avait été estimée à 20 000 €, ce qui est apparu insuffisant.

Pour 2020, il est prévu au budget primitif Eau potable la somme de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose de faire de nouveau appel à l'ADTO pour la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Approuve le recours à l'ADTO pour une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre**
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADTO : MISSION D'ASSISTANCE A LA PROCEDURE DE REMISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT DE DSP ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le contrat de délégation du service public d'assainissement conclu avec SUEZ arrive à échéance le 31 décembre 2021.

La procédure de renouvellement étant longue et complexe, une assistance peut être apportée par l'ADTO, Société Publique Locale dont la commune est actionnaire.

Monsieur le Maire propose donc de recourir aux services de l'ADTO pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Approuve le recours à l'ADTO pour la mission d'assistance à la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation du service public d'assainissement,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

INDEMNITES DE FONCTION D'UN CONSEILLER DELEGUE

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide:

- **d'allouer, avec effet au 26 mai 2020 une indemnité de fonction à Monsieur LEBELLE Maurice conseiller municipal délégué aux travaux sur voirie et réseaux divers par arrêté municipal en date du 25 mai 2020.**

Et ce, au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur GUERIN Eric a été désigné à la commission de contrôle des listes électorales lors de la séance du 25 mai 2020.

Or, un adjoint au maire ne peut pas siéger à cette commission. Il convient donc de désigner un conseiller, pris dans l'ordre du tableau, prêt à participer aux travaux de la commission.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la désignation de Madame LANCELLE Sandrine au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PELLEGRINELLI Pierre	COLLET Lorette
BLOAS Jean-Yves	BEURAIN Frédéric
CLEMENT Jean-Pierre	DURAND Josy
LEBELLE Maurice	CARON Hélène
POIX Yves	MORTIER Gérard
THOMAS Olivier	CAILLET Alain
LECAT Odile	CATIFAIT Béatrice
BAQUET Amélie	MOURIC Stanislas
DUMORTIER Didier	MICHEL Marlène
BODIN-BERLINGUÉ Angélique	DELAPLACE Claire
CRAPPIER Alain	MOGINOT Bernard
QUENNESSON Sabrina	AUBIER Romain

FINANCEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU OISE THD

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le réseau de fibre optique a été déployé sur la commune en 2015.

La réhabilitation de la voirie de la rue des Mazures en fin d'année 2019 et la volonté communale d'effacer les réseaux a engendré des frais supplémentaires s'élevant à 6 746,25 euros hors taxes.

Le Département de l'Oise et le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) ont décidé de faire bénéficier la commune de subventions exceptionnelles de 30 % du montant hors taxes des travaux. Soit 2 023,87 euros pour chacun. Le solde est exceptionnellement pris en charge par le SE60.

Pour percevoir la subvention, une convention de participation financière entre le SMOTHD et la commune doit être établie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve le projet de convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et les actes afférents**

AVENANT « CRISE SANITAIRE COVID 19 » AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

La commune a conclu avec SUEZ un contrat de délégation du service public de l'assainissement ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 12 ans.

Chaque année une somme est provisionnée pour effectuer des travaux imprévus. Les sommes non utilisées constituent une réserve qui sera restituée à la commune au terme du contrat. Le montant annuel de cette provision s'élève à environ 14 000 euros. Au 31 décembre 2019, la réserve présentait un solde de 75 700 euros.

Depuis le début de la crise sanitaire, SUEZ a mis en place des Plans de Continuité d'Activité (PCA), puis des Plans de Reprise d'Activité (PRA) afin de maintenir la continuité d'exploitation du service tout en protégeant ses salariés, sous-traitants et usagers et ayant pour conséquence l'impossibilité de respecter la totalité des engagements contractuels sur une période de 4 mois en 2020. Ces actions ont également entraîné des surcoûts d'exploitation qui ne pourront être réellement chiffrés qu'en fin d'année.

Par conséquent, il est proposé dans l'avenant « crise sanitaire covid 19 » :

- de suspendre les pénalités contractuelles pour l'année 2020,
- la prise en charge par la commune du traitement des boues par déshydratation,
- d'examiner, fin 2020, sur justificatifs, les surcoûts engendrés par la crise sanitaire et de fixer si besoin, le niveau et les conditions d'indemnisation

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- **approuve l'avenant « crise sanitaire covid 19 » relatif aux surcoûts liés à cette crise**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

PROCEDURE DE REPRISE D'UN FONDS DE COMMERCE

Le gérant du Bar du Centre sollicite la commune pour obtenir un dégrèvement de 2/3 de la Cotisation Foncière des Entreprises suite à la perte de chiffre d'affaire lié à la crise sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle que la CFE est gérée par la communauté de communes du Pays Noyonnais pour l'ensemble des communes du territoire, la demande d'allègement doit donc être formulée auprès de la CCPN.

Monsieur DANINO souhaite également connaître la position du conseil municipal sur le rachat, par la commune, du fonds de commerce, en vente à 40 000 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (14 voix contre, 1 abstention), le Conseil Municipal, ne souhaite pas engager de procédure de reprise du fonds de commerce du Bar du Centre.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

La circulation entre Sempigny et Pont l'Evêque sera perturbée du 15 au 23 juillet en raison des travaux de réfection de la chaussée réalisés sous la direction du Département.

L'accord de l'ensemble des membres du conseil est sollicité pour la transmission de leurs coordonnées aux différentes instances politiques. A l'unanimité, il est accordé une transmission du tableau du conseil, mais pas des coordonnées.

Monsieur le Maire procède à la remise des écharpes aux trois adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00